

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2778

17 décembre 2010

SOMMAIRE

Actor HoldCo S.à r.l.	133319	Ramillies S.A.	133333
Bygginglux S.à r.l.	133332	Ramillies S.A.	133333
Capital Strategy Funds	133337	Redwood Investments S.A.	133336
Caroline Holdings S. à r.l.	133330	Regulus	133336
DARaksia Invest S.à r.l.	133333	Reha Felten Sàrl	133336
FIS Global Holdings	133321	RFU Luxembourg Holding S.A.	133337
LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l.	133305	Riverton S.A.	133340
Mittal Investments S.à r.l.	133340	Robland S.A.	133340
Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl	133318	Royal Mead S.A.	133303
Patron Castula S.à r.l.	133298	RP Solutions S.A.	133340
Pictures Investments S.A.	133318	San Juan Investments S.à r.l.	133309
Pierres Naturelles S.A.	133319	Savannah S.A.	133342
Pivalau S.A.	133329	Schortgen Editions S.à r.l.	133342
Premium Portfolio SICAV	133303	Schortgen Reliures S.à r.l.	133343
Prisma Imaging Medical Systems S.A.	133329	Serafin S.A.-SPF	133342
ProLogis Poland S.à r.l.	133308	Société d'approvisionnement et de distri- bution Européen S.A.	133342
ProLogis Poland VIII S.à r.l.	133308	Société d'approvisionnement et de distri- bution Européen S.A.	133342
ProLogis Poland XIV S.à r.l.	133308	S-PLS S.à r.l.	133341
ProLogis Poland XVII S.à r.l.	133308	Stockhorn Properties S.à r.l.	133341
P.R.T.	133303	Stockhorn Properties S.à r.l.	133337
P&T Consulting S.A.	133303	Stockhorn Properties S.à r.l.	133341
Publiest Luxembourg S.à r.l.	133329	Theos S.A.	133344
Queenie Investments S.A.	133341	Yorkshire Holding S.A.	133343
Ramillies S.A.	133332	Yorkshire SPF S.A.	133343
Ramillies S.A.	133332		
Ramillies S.A.	133333		

Patron Castula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 156.718.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 14th September 2010;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Patron Castula S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.(TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.-(TWENTY-FIVE EURO) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he

has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the 500 shares have been subscribed by PATRON INVESTMENTS III SARL, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred (1,300.-) EUR.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Robert BRIMEYER, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Castula S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III Sarl, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,-EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents (1.300,-) EUR.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Robert Brimeyer, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
 - Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg
2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50373. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152667/276.

(100175867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

P&T Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 56.080.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010152286/11.

(100175028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

P.R.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 147.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010152288/11.

(100174479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Premium Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.056.

Les comptes annuels au 30. Juni 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Premium Portfolio SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010152290/12.

(100174526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Royal Mead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.961.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ROYAL MEAD S.A.», ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148961 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 octobre 2009, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2009, publié au Mémorial, numéro 158 du 26 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RECKINGER, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux mille cent (2.100) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux millions huit cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 2.850.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent mille Livres Sterling (GBP 2.100.000.-) à quatre millions neuf cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 4.950.000.-) par la création et l'émission de deux mille huit cent cinquante (2.850) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions huit cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 2.850.000.-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent mille Livres Sterling (GBP 2.100.000.-) à quatre millions neuf cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 4.950.000.-) par la création et l'émission de deux mille huit cent cinquante (2.850) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Les deux mille huit cent cinquante (2.850) actions nouvelles sont ensuite souscrites par l'actionnaire unique la société NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son gérant commandité NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., elle-même représentée par son gérant la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions huit cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 2.850.000.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 4.950.000.-) représenté par quatre mille neuf cent cinquante (4.950) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

133305

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48452. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152707/74.

(100175775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 441.375,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.850.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October,
before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer,
notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 28 October 2010,

AND

Shinsaibashi Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111 Cayman Islands, here represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Ms Julie Carbiener, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo, on 28 October 2010,

(the Shareholders)

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. (the Company), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.850, incorporated under Luxembourg law on 30 October 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2811 of 21 November 2008, amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°85 of 13 January 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 371,875 (three hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 69,500 (sixty-nine thousand five hundred euro) to an amount of EUR 441,375 (four hundred and forty-one thousand three hundred seventy-five euro) by the issuance of 556 (five hundred and fifty-six) ordinary shares with a par value of EUR125 (one hundred twentyfive euro) each and the payment of a share premium of an amount of EUR 45.91 (forty-five euro and ninety-one cent);

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 371,875 (three hundred seventy-one thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 2,974 (two thousand nine hundred seventy-four) ordinary shares and one preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 69,500 (sixty-nine thousand five hundred euro) to an amount of EUR 441,375 (four hundred and forty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,530 (three thousand five hundred thirty) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of issuance of 556 (five hundred and fifty-six) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and the payment of a share premium of an amount of EUR 45.91 (forty-five euro and ninety-one cent).

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 3,530 (three thousand five hundred thirty) ordinary shares and Shinsaibashi Holding holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 441,375 (four hundred and forty-one thousand three hundred seventy-five euro), represented by 3,530 (three thousand five hundred thirty) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 octobre 2010.

ET

Shinsaibashi Holding, une société constituée d'après le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman, KY1-1111 Cayman Islands, ici représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 28 octobre 2010.

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSREF Shinsaibashi Investments S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.850, constituée le 30 octobre 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°2811 du 21 novembre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la

dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial sous le numéro N°85 du 13 janvier 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société par un montant de EUR 69.500 (soixante-neuf mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.875 (trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 441.375 (quatre cent quarante et un mille trois cent soixante-quinze euros) par voie d'émission de 556 (cinq cent cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 45,91 (quarante-cinq euros et quatre-vingt-onze cents);

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 69.500 (soixante-neuf mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.875 (trois cent soixante et onze mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 2.974 (deux mille neuf cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 441.375 (quatre cent quarante et un mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.530 (trois mille cinq cent trente) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 556 (cinq cent cinquante-six) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le paiement d'une prime d'émission de EUR 45.91 (quarante-cinq euros et quatre-vingt-onze cents).

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 3.530 (trois mille cinq cent trente) parts sociales ordinaires et Shinsaibashi Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 441.375 (quatre cent quarante et un mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 3.530 (trois mille cinq cent trente) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48129. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé par Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire de résidence à Sanem, agissant en vertu d'un mandat verbal en remplacement de sa collègue Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152604/156.

(100175805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

ProLogis Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.858.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010152291/14.

(100174623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ProLogis Poland VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.116.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010152292/14.

(100174614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ProLogis Poland XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010152293/14.

(100174617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ProLogis Poland XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.433.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010152294/14.

(100174620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

San Juan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 156.712.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighth of November

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.315,

here represented by Mrs Christèle Alexandre, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 8 November 2010.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "San Juan Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 14.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that

representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is represented and/or bound as follows:

10.1 if the Company has a Sole Manager, signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has two Managers, the single signature of one Manager

10.3 if the Company has three or more Managers, joint signature of any two Managers;

10.4 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the

avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Indemnification.

13.1 The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

14. Shareholders' resolutions.

14.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

14.2 Subject as provided in Articles 14.3, 14.4 and 14.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

14.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

14.4 Subject as provided in Article 14.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

14.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

14.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

14.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

15. Business year.

15.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

16. Distributions on shares.

16.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

16.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

16.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

17. Dissolution and Liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 14. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

18. Interpretation and Luxembourg Law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions of the shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Rolf Caspers, employee, born on March 12th, 1968 in Trier, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
 - Mrs Heike Kubica, employee, born on July 23rd, 1974 in Lutherstadt Eisleben, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,
 - Mrs Anja Lakoudi, employee, born on December 23rd, 1977 in Schlemma, Germany professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Londinium Investments Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le B 149.315

ici représentée par Madame Christèle Alexandre, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 novembre 2010.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de San Juan Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (€ 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (€ 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, la Société est représentée et/ou engagée comme suit:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, la signature du Gérant Unique;

10.2 Dans le cas où la Société a deux Gérants, la signature d'un seul Gérant;

10.3 Dans le cas où la Société a trois Gérants ou plus de trois Gérants, les signatures conjointes de deux Gérants;

10.4 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Indemnisation.

13.1 La Société devra indemniser tout Gérant ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens, pour les dépenses raisonnablement engagées par celui-ci en relation avec toute action, poursuite ou procédure auxquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de Gérant de la Société ou, à la requête de la Société, de toute autre société dont la Société est un actionnaire ou un créancier et dans laquelle il n'a pas droit à indemnités, sauf en cas d'action, de poursuite ou de procédure concernant des faits pour lesquels il pourrait être tenu pour responsable de grave négligence ou de faute. Dans l'hypothèse de règlement, l'indemnisation ne sera octroyée que pour les faits pour lesquels la Société aura été avisée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a commis aucun manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne devra pas exclure pas d'autres droits auxquels la personne concernée pourrait prétendre.

14. Résolutions des associés

14.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

14.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

14.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

14.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

14.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

14.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

14.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

15. Exercice social.

15.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Distribution des parts.

16.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

16.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

16.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

17. Dissolution et Liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

18. Interprétation et Loi Luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

(c) un genre inclut tous les genres;

(d) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;

(e) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);

(f) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sont souscrites par Londinium Investments Luxembourg S.à r.l., précitée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rolf Caspers, employé, né le 12 mars 1968 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Heike Kubica, employée, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Anja Lakoudi, employée, née le 23 décembre 1977 à Schlema, Allemagne demeurant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13734. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010152709/512.

(100175714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

PSC Sàrl, Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1F, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.401.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152295/15.

(100174696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pictures Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.397.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152296/14.

(100174469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Pierres Naturelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 63.672.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010152297/10.

(100175033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Actor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.905.

EXTRAIT

Suite à plusieurs transferts de parts entre parties en date du 12 novembre 2010, certaines parts sociales détenues dans la Société ont été transférées de la manière suivante:

- Triton Fund III No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III No.2 L.P.»), a transféré 268 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives LP, ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III Executives LP»);

- Triton Fund III L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III L.P.») a transféré 596 parts sociales ordinaires, 1 part sociale de catégorie A, 1 part sociale de catégorie B, 1 part sociale de catégorie C, 1 part sociale de catégorie D, 1 part sociale de catégorie E, 1 part sociale de catégorie F, 1 part sociale de catégorie G, 1 part sociale de catégorie H et 1 part sociale de catégorie I à Triton Fund III Executives LP;

- Triton Fund III G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III G L.P.») a transféré 2 parts sociales ordinaires a Triton Fund III F&F L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St Helier, Jersey, (Channel Islands) («Triton Fund III F&F L.P.») et 50 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives LP;

- Triton Fund III F&F G L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III F&F G L.P.») a transféré 8 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives LP;

- Triton Fund III F&F No.2 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III F&F No.2 L.P.») a transfère 3 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L.P.;

- Triton Fund III F&F No.3 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III F&F NO.3 L.P.») a transféré 13 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L. P.;

- Triton Fund III F&F No.4 L.P., ayant son siège social au 29 Esplanade (1st Floor), JE2 3QA St. Helier, Jersey (Channel Islands) («Triton Fund III F&F No.4 L.P.») a transféré 25 parts sociales ordinaires à Triton Fund III Executives L.P.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont a présent détenues comme suit:

	983 parts sociales de catégorie A
	983 parts sociales de catégorie B
	983 parts sociales de catégorie C
	983 parts sociales de catégorie D
	983 parts sociales de catégorie E
Triton Fund III L.P.	983 parts sociales de catégorie F
	983 parts sociales de catégorie G
	983 parts sociales de catégorie H
	983 parts sociales de catégorie I
	1,109,358 parts sociales ordinaires
	1 part sociale de catégorie A
	1 part sociale de catégorie B
	1 part sociale de catégorie C
Triton Fund III Executives L.P.	1 part sociale de catégorie D
	1 part sociale de catégorie E
	1 part sociale de catégorie F
	1 part sociale de catégorie G

	1 part sociale de catégorie H
	1 part sociale de catégorie I
	963 parts sociales ordinaires
	2 parts sociales de catégorie A
	2 parts sociales de catégorie B
	2 parts sociales de catégorie C
	2 parts sociales de catégorie D
	2 parts sociales de catégorie E
Triton Fund III F&F No.2 L.P.	2 parts sociales de catégorie F
	2 parts sociales de catégorie G
	2 parts sociales de catégorie H
	2 parts sociales de catégorie I
	2,319 parts sociales ordinaires
	6 parts sociales de catégorie A
	6 parts sociales de catégorie B
	6 parts sociales de catégorie C
	6 parts sociales de catégorie D
Triton Fund III F&F No.3 L.p.	6 parts sociales de catégorie E
	6 parts sociales de catégorie F
	6 parts sociales de catégorie G
	6 parts sociales de catégorie H
	6 parts sociales de catégorie I
	6,513 parts sociales ordinaires
	8 parts sociales de catégorie A
	8 parts sociales de catégorie B
	8 parts sociales de catégorie C
	8 parts sociales de catégorie D
	8 parts sociales de catégorie E
Triton Fund III F&F No.4 L.P.	8 parts sociales de catégorie F
	8 parts sociales de catégorie G
	8 parts sociales de catégorie H
	8 parts sociales de catégorie I
	8,923 parts sociales ordinaires
	3 parts sociales de catégorie A
	3 parts sociales de catégorie B
	3 parts sociales de catégorie C
	3 parts sociales de catégorie D
	3 parts sociales de catégorie E
Triton Fund III F&F G L.P.	3 parts sociales de catégorie F
	3 parts sociales de catégorie G
	3 parts sociales de catégorie H
	3 parts sociales de catégorie I
	3,595 parts sociales ordinaires
	1 part sociale de catégorie A
	1 part sociale de catégorie B
	1 part sociale de catégorie C
	1 part sociale de catégorie D
	1 part sociale de catégorie E
Triton Fund III F&F L.p.	1 part sociale de catégorie F
	1 part sociale de catégorie G
	1 part sociale de catégorie H
	1 part sociale de catégorie I
	573 parts sociales ordinaires
	81 parts sociales de catégorie A
	81 parts sociales de catégorie B
	81 parts sociales de catégorie C
	81 parts sociales de catégorie D
Triton Fund III No.2 L.P.	81 parts sociales de catégorie E
	81 parts sociales de catégorie F
	81 parts sociales de catégorie G
	81 parts sociales de catégorie H

	81 parts sociales de catégorie I
	91,183 parts sociales ordinaires
	15 parts sociales de catégorie A
	15 parts sociales de catégorie B
	15 parts sociales de catégorie C
	15 parts sociales de catégorie D
	15 parts sociales de catégorie E
Triton Fund III G L.P.	15 parts sociales de catégorie F
	15 parts sociales de catégorie G
	15 parts sociales de catégorie H
	15 parts sociales de catégorie I
	16,673 parts sociales ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Actor HoldCo S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152364/133.

(100176066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

FIS Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.771.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FIS Alpha LLC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its business address at 601 Riverside Avenue, Jacksonville, Florida 32204, United States of America, here represented by Ms Solange Wolter, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is FIS Global Holdings.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in

the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 17,469 (seventeen thousand four hundred and sixty-nine US Dollars) divided into 17,469 (seventeen thousand four hundred and sixty-nine) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar), each fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. The remuneration of the manager(s), if any, shall be determined in the same manner.

A manager may be removed at any time, with or without cause, and replaced by resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers, as the case may be, will determine the powers and remuneration, if any, of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or by the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June at 11 a.m. or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2010.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the company, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the seventeen thousand four hundred and sixty-nine (17,469) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by FIS Alpha LLC, above-named, subject to the payment of a global share premium attached of thirty-five US Dollar Cent (USD 0.35) and fully paid-up by payment in cash of an amount of seven thousand four hundred and sixty-nine point thirty-five US Dollar (USD 17,469.35).

Therefore the total amount of seven thousand four hundred and sixty-nine point thirty-five US Dollar (USD 17,469.35) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Michael L. Gravelle, born on August 27, 1961, in Chicago, Illinois, United States of America, residing at 6068 San Jose Boulevard, West, Jacksonville, FL 32217, United States of America; and

- Mr. Ricky Lynn Cox, born on May 20, 1965, in San Rafael, California, United States of America, residing at 709 Berry Lane, Ponte Vedra Beach, FL 32082, United States of America;

are each appointed as type A manager of the Company for an undetermined duration.

2) Mr. Hugo Froment, born on February 22, 1974, in Laxou, France, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Cédric Carnoye, born on September 14, in 1982, in Charleroi, Belgium, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

are each appointed as type B manager of the Company for an undetermined duration.

3) The registered office of the Company shall be established at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

FIS Alpha LLC, dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant ses bureaux d'affaires au 601 Riverside Avenue, Jacksonville, 32204 Floride, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Solange Wolter, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est FIS Global Holdings.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gestion conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 17.469 USD (dix sept mille quatre cent soixante neuf Dollars américains) divisé en 17.469 (dix sept mille quatre cent soixante neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain), chacune étant entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué à tout moment, avec ou sans justes motifs, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalable-ment à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11 heures ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des dix-sept mille quatre cent soixante-neuf (17.469) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite par FIS Alpha LLC, sus-nommée, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de trente-cinq US Dollar Cent (USD 0,35) et la totalité étant intégralement libérée par paiement en numéraire d'un montant de dix-sept mille quatre cent soixante-neuf virgule trente-cinq Dollars américains (17.469,35 USD).

En conséquence, le montant de dix-sept mille quatre cent soixante-neuf virgule trente-cinq Dollars américains (17.469,35) USD est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Michael L. Gravelle, né le 27 août 1961, à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 6068 San Jose Boulevard, West, Jacksonville, FL 32217, Etats-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Ricky Lynn Cox, né le 20 mai 1965 à San Rafael, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 709 Berry Lane, Ponte Vedra Beach, FL 32082, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérant de type A pour une période indéterminée.

2) Monsieur Hugo Froment, né le 22 Février 1974 à Laxou, France, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, et

Monsieur Cédric Carnoye, né le 14 septembre 1982, à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont chacun nommés gérant de type B pour une période indéterminée.

3) Le siège social de la Société est établi 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes agissant par leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48187. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,00.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt. -

Luxembourg, le dix-neuf novembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010153241/422.

(100176897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pivalau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 46.214.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion
du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2010*

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152298/15.

(100174504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Prisma Imaging Medical Systems S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.945.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société PRISMA IMAGING MEDICAL SYSTEMS S.A., dont le siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, a été dénoncé en date du 28 juillet 2004 et a nommé juge-commissaire M. Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 5 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Me Stéphane Ebel

Le liquidateur

Référence de publication: 2010152299/18.

(100175182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Publiet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 86.468.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152300/15.

(100174701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Caroline Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.619.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.051.

In the year two thousand and ten, on the third day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, (the Sole Shareholder), duly represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr. Paul BERNA, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 2 November 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Caroline Holdings S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 21 January 2008, under the denomination of LSREF Lux Investments I S.à r.l., published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 896 of 11 April 2008, and that has been amended several times and for the last time by a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 31 August 2010, not yet published.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,625,125 (one million six hundred twenty-five thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR1,619,875 (one million six hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five euro) by an amount of EUR5,250 (five thousand two hundred and fifty euro) via the cancellation of 42 (forty-two) ordinary shares having a par value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled and newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR1,625,125 (one million six hundred twenty-five thousand one hundred twenty-five euro), represented by 13,001 (thirteen thousand and one) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR5,250 (five thousand two hundred and fifty euro) to an amount of EUR1,619,875 (one million six hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five euro), represented by 12,959 (twelve thousand nine hundred fifty-nine) ordinary shares, with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of cancellation of 42 (forty-two) ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to the Sole Shareholder of the said amount of EUR5,250 (five thousand two hundred and fifty euro).

As a consequence of the share capital reduction, the Sole Shareholder holds 12,959 (twelve thousand nine hundred fifty-nine) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the first and the second resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

"Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,619,875 (one million six hundred nineteen thousand eight hundred and seventy-five euro), represented by 12,959 (twelve thousand nine hundred fifty-nine) ordinary shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trois novembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, (l'Associé Unique), dûment représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Paul BERNA, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 2 novembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Caroline Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 janvier 2008, sous la dénomination sociale de LSREF Lux Investments I S.à r.l., publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 avril 2008, numéro 896, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 2010, non encore publié.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR1.625.125 (un million six cent vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros) pour le porter à un montant de EUR1.619.875 (un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR5.250 (cinq mille deux cent cinquante euros) et par voie d'annulation de 42 (quarante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts annulées et nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société par un Nmontant de EUR5.250 (cinq mille deux cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR1.625.125 (un million six cent vingt-cinq mille cent vingt-cinq euros), représenté par 13.001 (treize mille une) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR1.619.875 (un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 12.959 (douze mille neuf cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 42 (quarante-deux) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement du montant de EUR5.250 (cinq mille deux cent cinquante euros) à l'Associé Unique.

Suite à cette réduction de capital, l'Associé Unique détient 12.959 (douze mille neuf cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires.

Deuxième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.619.875 (un million six cent dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros), représenté par 12.959 (douze mille neuf cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts annulées et nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. BERNA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. LAC/2010/48681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152455/129.

(100175971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152301/10.

(100174747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152302/10.

(100174750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 4 octobre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta en tant que gérant B de la société est acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Göran Dellner en tant que gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat.
- 3.
4. Bartosz Szlapka, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

5. Le siège social de la société est transféré du Rue Léon Thyès 12, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 novembre.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010152451/19.

(100175346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152303/10.

(100174751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152304/10.

(100174753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152305/10.

(100174756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

DARaksia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-8152 Bridel, 1, allée des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 156.716.

STATUTS

L'an deux mil dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Sylvie RODRIGUES, employée, née le 2 novembre 1971 à Macon (France), demeurant à 1, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la construction, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prestation de services liés à l'activité de conseil économique, ainsi que tous les travaux administratifs et de secrétariat y afférent.

La société a également pour objet le développement, l'achat, l'exploitation et la vente de tous droits intellectuels liés aux droits d'auteurs (informatiques et littéraires), brevets d'inventions, marques de fabrique ou de commerce et noms de domaine ainsi que l'achat et la vente d'œuvres artistiques de tous genres, en ce compris les œuvres littéraires et de l'esprit.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée sous la dénomination de DARaksia Invest S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Kopstal.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les associés existants ont en toute hypothèse un droit de préemption sur les parts à céder, respectivement un droit de souscription préférentiel en cas d'augmentation de capital.

En cas de cession en conformité avec les dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'associé unique.
En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date d'aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) ont été souscrites comme suit:

Madame Sylvie RODRIGUES, prénommée:

124 parts sociales

Etant l'associée unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200,-EUR).

Décisions de l'associée unique

1) La société est administrée par un (1) gérant nommé pour une durée indéterminée:

Madame Sylvie RODRIGUES, employée, née le 2 novembre 1971 à Macon (France), demeurant à 1, allée des Sorbiers, L-8152 Bridel;

2) L'adresse du siège social est fixée à L-8152 Bridel, 1, allée des Sorbiers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rodrigues et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50372. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152485/132.

(100175835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Redwood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 106.710.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152306/14.

(100174510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Regulus, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 21.634.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152307/14.

(100174513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Reha Felten Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 11, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 110.380.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152308/15.

(100174691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Stockhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.077.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152315/11.

(100175100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

RFU Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.172.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152310/10.

(100174732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Capital Strategy Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.523.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CAPITAL STRATEGY FUNDS (the "Company") a Investment company with variable share capital – Specialized Investment Fund, with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 145.523, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on March 26, 2009 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 846 dated April 21, 2009.

The meeting was opened by Ms Martine VERMEERSCH, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Valérie GLANE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Corinne ALEXANDRE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders after been signed by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II. As it appears from the attendance list, all the shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder declare having had full prior knowledge

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

- (i) Decision to dissolve and liquidate the Company;
- (ii) Appointment of BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. represented by Mr Marc-André BECHET and Ms Martine VERMEERSCH as liquidator of the Company;
- (iii) Determination of the power and remuneration of the liquidator for the liquidation of the Company;
- (iv) Appointment of KPMG Audit as auditor to the liquidation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

133338

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company with effect as on this day.

Second resolution

The meeting decides to appoint, as liquidator of the Company, BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., a company with registered office at 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 25459 represented by Mr. Marc-André BECHET, Directeur, born on April 23rd, 1963 in Fontenay-sous-Bois (France) and Ms. Martine VERMEERSCH, Sous-Directeur, born on February 1st, 1966 in Bastogne (Belgium), both professionally residing in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, as liquidator of the Company.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended, (the «Law»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator shall be remunerated according to standard usage.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of KPMG Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée having its registered office at Luxembourg, 9, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 103.590), as auditor to the liquidation.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CAPITAL STRATEGY FUNDS (la «Société») une Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B. 145.523 et constituée suivant acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 mars 2009 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 846 daté du 21 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Martine VERMEERSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie GLANE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne ALEXANDRE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'actionnaire déclare avoir parfaite connaissance.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Décision de dissoudre et de liquider de la Société;
- 2) Nomination de BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. représentée par Monsieur Marc-André BECHET et Mademoiselle Martine VERMEERSCH comme liquidateur de la Société;
- 3) Détermination de l'étendue des pouvoirs et des émoluments du liquidateur pour la liquidation de la Société;
- 4) Nomination de KPMG Audit comme auditeur à la liquidation.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que liquidateur de la Société BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., une société ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, RCS Luxembourg B 25459, représentée par Monsieur Marc-André BECHET, Directeur, né à Fontenay-sous-Bois (France) le 23 avril 1963, et Mademoiselle Martine VERMEERSCH, Sous-Directeur, née à Libramont (Belgique) le 1^{er} février 1966, demeurant tous deux professionnellement à L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

Le liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et pourra s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la Place.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme KPMG Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg, 9, allée Scheffer (RCS Luxembourg B 103.590) comme auditeur à la liquidation

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.VERMEERSCH, V.GLANE, C.ALEXANDRE, G.LECUIIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49511. Reçu: douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152465/138.

(100175958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Riverton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 146.427.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152311/14.

(100174515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Robland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.506.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152312/14.

(100174519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

RP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 139.129.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152313/10.

(100174811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 102.046.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2010

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mittal Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010152610/16.

(100175854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

S-PLS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1714 Luxembourg, 53, Val de Hamm.
R.C.S. Luxembourg B 133.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S-PLS S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2010152314/12.

(100174605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Stockhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.077.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152316/11.

(100175102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Stockhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.077.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152317/11.

(100175114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Queenie Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.455.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique tenue en date du 1^{er} Octobre 2010 que:

Mr Manuel Mouget, employé privé, né le 6 Janvier 1977 à Messancy, Belgique ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été élu à la fonction de commissaire au comptes en remplacement de ACSe S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 685, commissaire au comptes démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Novembre 2010.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2010153051/20.

(100175515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Société d'approvisionnement et de distribution Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5882 Hesperange, 350A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.997.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152318/10.

(100174628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Société d'approvisionnement et de distribution Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5882 Hesperange, 350A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 103.997.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152319/10.

(100174637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Savannah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152320/10.

(100174969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Schortgen Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 94.339.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152321/13.

(100174708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Serafin S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 112.791.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SERAFIN S.A.-SPF

Signature

Référence de publication: 2010152324/11.

(100174800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Schortgen Reliures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 121, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 94.350.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259 ROUTE D'ESCH
L-1471 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010152322/13.

(100174703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

**Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Yorkshire Holding S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 82.150.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding YORKSHIRE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1109 du 5 décembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1258 du 29 août 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole REINERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale en «Yorkshire SPF S.A.» et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
2. Transformation de la société en SPF et modification afférente de l'article 2 des statuts.
3. Modification de l'article 5 des statuts et ajout du paragraphe suivant après la 1^{ère} phrase de l'article:

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

4. Modification de l'article 6 des statuts: rayer l'avant-dernière phrase (... Délégation à un membre du....) et modifier la dernière phrase comme suit:

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en «Yorkshire SPF S.A.» et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, premier alinéa, des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Yorkshire SPF S.A.".

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de renoncer au statut de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de gestion de patrimoine familial. L'article deux des statuts relatif à l'objet social est modifié en conséquence comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).».

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par l'ajout du paragraphe suivant après la 1^{ère} phrase de l'article:

«Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts par la suppression de l'avant-dernière phrase (...La délégation à un membre du) et la modification de la dernière phrase comme suit:

«La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. REINERT, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48457. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152776/81.

(100175927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Theos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 102.004.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 15 novembre 2010

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 11B, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152341/14.

(100174524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.